

[Text]

2. CDIC should consider the use of a Zenith telephone system to respond to direct deposit insurance queries from all Canadians.

We feel all the way through here that the responsibility for this question of disclosure and awareness has to be placed on the shoulders of the institutions. If you walk into a trust company to make a deposit, it is a responsibility of the people in that institution to tell you what your rights are, what the insurance program is, how you are protected, and it would be done through CDIC providing adequate information and through the institution itself. In other words, when you walk in and ask the questions, you should be able to get straight answers, and this information has to be broadly disseminated. That is part of the program.

M. Lanthier: Merci.

The Chairman: Are there any other questioners?

Thank you very much, Mr. Wyman and Mr. Brown, for coming and for being most helpful to us. Your report is excellent and a great number of the recommendations, somewhere along the line, I think, will find their way into our report and the reorganization of things which, as you point out, need to be done. We will adjourn for 5 minutes and then go into an in camera session.

• 1220

This ends the public portion of our hearings until September 3, 1985, when the public portion will commence again in Vancouver.

The meeting stands adjourned.

[Translation]

non sophistiqués au sujet de l'utilisation de l'assurance-dépôts et de ses restrictions . . .

2. La SADC devrait considérer d'utiliser un système téléphonique Zenith pour répondre aux demandes directes de renseignements de tous les Canadiens en matière d'assurance-dépôts.

Nous estimons que jusqu'à présent, la responsabilité de cette question de divulgation et de prise de conscience doit relever des institutions. Si vous entrez dans une compagnie de fiducie pour faire un dépôt, c'est le personnel de cette institution qui est chargé de vous dire quels sont vos droits, quel est le programme d'assurance, de quelle façon vous êtes protégé, et cela se ferait par la SADC en donnant les renseignements appropriés et par l'institution elle-même. En d'autres termes, lorsque vous entrez et demandez des questions, vous devriez être en mesure de recevoir des réponses directes, et ces renseignements doivent être largement disséminés. Cela fait partie du programme.

Mr. Lanthier: Thank you.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Merci bien, messieurs Wyman et Brown, pour être venus et nous avoir été très utiles. Votre rapport est excellent et un grand nombre des recommandations qui portent sur le sujet figureront, à mon avis, dans notre rapport ainsi que la réorganisation des choses qui, comme vous l'avez signalé, doivent être effectuées. Nous suspendons la séance pour 5 minutes et ensuite nous la reprendrons à huis-clos.

Ceci met fin à la partie publique de nos audiences jusqu'au 3 septembre 1985, alors que nous la reprendrons à Vancouver.

La réunion demeure ajournée.